

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

9 juin 2016

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu et place habituels de ses séances sous la présidence du maire Monsieur Sylvain LETENDRE.

Date de convocation 2 juin 2016

Présents : LETENDRE Sylvain, ALBY Christian, EL BAHRI Monder, LEMOINE Alexandre, MARY Brigitte, AMBROSIO Ludovic, SALCEDE Damien, VILLARD Sandrine et PAILLARD Cédric

Absents excusés : LECURIEUX-LAFFERONNAY Karl.

Absent : BOY Virginie

Pouvoirs : LAMBERT Mary-Pierre à LETENDRE Sylvain, MACIEJEWSKI Adeline à EL BAHRI Monder, ALLARA Evelyne à LEMOINE Alexandre et PIETRUSKA Sandra à VILLARD Sandrine

Lecture de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du dernier compte-rendu,
- 2) Décisions modificatives au budget de la Commune,
- 3) Décisions modificatives au budget de l'eau,
- 4) Travaux USEDA : installation de 8 horloges astronomiques,
- 5) Travaux USEDA : Rénovation éclairage public,
- 6) Travaux USEDA : Projet de l'éclairage public sur la Place du Marché,
- 7) Travaux USEDA : Projet d'extension de l'éclairage public Chemin des Ruelles,
- 8) Gratuité une fois par an location salle des fêtes pour les agents communaux,
- 9) Subvention FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement
- 10) Encouragement création d'un terrain multisports sur la commune de Rozoy-Bellevalle,
- 11) Création d'un contrat à durée déterminée pour un poste d'adjoint administratif,
- 12) Mise en place d'astreintes en semaine pour M. Clergeot,
- 13) Remplacement du CCAS par une commission d'action sociale,

AMBROSIO Ludovic a été proposé par Mr le Maire comme secrétaire de séance ce qu'il a accepté.

1 / Approbation du compte rendu du 6 mai 2016

Compte-rendu du conseil municipal du 6 mai approuvé à l'unanimité.

2) Décisions modificatives au budget de la Commune.

Afin de pouvoir mandater une facture concernant des travaux réalisés sur le parking de l'école. Nous devons effectuer une décision modificative du :

- 21728 : -1847.75€
- 2313 : +1847.75€

Afin de pouvoir payer les deux factures de l'USEDA concernant les horloges astronomiques et le remplacement des 4 éclairages publics « Grande Rue » suite à une erreur de devis.

- 21728 : -1500.00€
- 204181 : +1500.00€

Suite aux relances du trésor public concernant les impayés de l'eau, plusieurs erreurs de facturation de 2013 à 2014 sont apparues (taxe assainissement déversement égouts pluviales à l'époque)

Nous devons donc prévoir des crédits au 673 : Annulation de titres

- 61523/2 : -4000.00€
- 673 : + 4000.00€

Vote 11 Pour 2 Abstentions

3 / Décisions modificatives au budget de l'eau

Suite aux relances du trésor public concernant les impayés de l'eau, plusieurs erreurs de facturation de 2013 à 2014 sont apparues.

Nous devons donc prévoir des crédits au 673 : Annulation de titres

- 615 : -3000.00€
- 673 : +3000.00€

Vote 11 Pour 2 Abstentions

4 / Travaux USEDA : installation de 8 horloges astronomiques

Délibération prise lors du conseil du 12 octobre 2015 mais l'USEDA a commis une erreur lors de l'édition du devis (seulement prix de 2 horloges sur le devis au lieu de 8)

Devis initial :

- Montant des travaux : 1802.33€
- Participation USEDA : 360.46€
- Part communale : 1441.87€

Devis corrigé :

- Montant des travaux : 4292.42€
- Participation USEDA : 858.48€
- Part communale : 3433.94€

Vote 11 Pour 2 Abstentions

5 / Travaux USEDA : Rénovation éclairage public, »Grande Rue » 4 consoles sur façade

Afin de pouvoir anticiper sur le planning des travaux de l'USEDA et pour une réalisation en 2017, de même pour un financement budget 2017.

- Montant des travaux : 4843.67€
- Participation USEDA : 1835.12€
- Part communale : 3008.55€

Proposition acceptée Votée à l'unanimité

6 / Travaux USEDA : Projet de l'éclairage public sur la Place du Marché

Afin de pouvoir anticiper sur le planning des travaux de l'USEDA et pour une réalisation en 2017, de même pour un financement budget 2017.

- Montant des travaux : 51162.92€
- Participation USEDA : 14254.75€
- Part communale : 36908.17€

Proposition acceptée Votée à l'unanimité

7 / Travaux USEDA : Projet Extension de l'éclairage public Chemin des Ruelles,

Afin de pouvoir anticiper sur le planning des travaux de l'USEDA et pour une réalisation en 2017, de même pour un financement budget 2017.

- Montant des travaux : 8815.82€
- Participation USEDA : 2119.69€
- Part communale : 6696.13€

Vote 11 Pour 1 Contre 1 Abstention

8 / Gratuité une fois par an location salle des fêtes pour les agents communaux,

Mr Le Maire propose aux agents communaux la gratuité de la salle des fêtes une fois par an.

Une grille de critère d'attribution (absentéisme, retard ...) est à définir afin que cet avantage soit lié à l'investissement professionnel de l'agent.

Vote 11 Pour 1 Contre 1 Abstention

9/ Subvention FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement

Nous avons reçu de la part de la direction des politiques sociales et familiales de l'Aisne une demande de financement du FSL (Fond de Solidarité pour le logement).

Ce financement est de 0.45€/habitants.

Contre à l'unanimité

10/ Encouragement création d'un terrain multisports sur la commune de Rozoy-Bellevallé

Monsieur le Maire a reçu un courrier de M. Patrick BELIN 1^{er} adjoint à la mairie de Rozoy-Bellevallé, Concernant leur projet de réalisation d'un terrain multisports.

Il sollicite le conseil municipal afin d'obtenir dans un premier temps une lettre d'encouragement et de soutien à poursuivre son projet.

Une réponse officielle concernant notre indifférence envers ce projet sera envoyée à M. BELIN

Vote 11 Pour 1 Contre 1 Abstention

11/ Création d'un contrat à durée déterminée pour un poste d'adjoint administratif

Le contrat de Mme BAAMRANI en CUI arrivant à son terme en date du 11 Juin 2016.

M. Le Maire souhaite lui proposer un CDD de 6 mois à temps non complet (20 heures hebdomadaires).

Proposition acceptée Votée à l'unanimité

12 / Mise en place d'astreintes en semaine pour le service technique

Afin d'encadrer juridiquement les interventions de M. Clergeot en dehors des horaires de travail, M. Le Maire propose de mettre en place une astreinte en semaine (lundi matin 7h00 au vendredi soir 20h00 soit 45€/semaine d'astreinte).

Vote 9 Pour 2 Contres 2 Abstentions

13 / Transformation du CCAS par une commission d'entraide sociale

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) supprime dans son article 79 l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un centre communal d'action sociale (CCAS). Si l'article 79 a pour objectif de supprimer les obligations annuelles inutiles (adoption d'un budget, reddition des comptes) il ne remet nullement en cause la poursuite des activités sociales de la commune...

Le remplacement du CCAS par une commission d'entraide doit être décidée par délibération du conseil municipal. Afin d'assurer la lisibilité de l'action sociale au titre d'un exercice, la dissolution du budget du CCAS interviendra au 1er janvier qui suit la date de la délibération du conseil municipal. Le cas échéant, l'actif et le passif du CCAS sont repris dans les comptes de la commune.

A ce titre M. Le Maire propose la transformation du CCAS par une Commission d'entraide sociale.

Dissolution du CCAS effective au 01/01/2017. Votée à l'unanimité

Création d'une commission d'entraide sociale par le Conseil municipal effective au 01/01/2017. Votée à l'unanimité

A 20h05, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Fait à Viels-Maisons.

Le 10 juin 2016

Le Maire,

Sylvain LETENDRE

